

COMPTE RENDU

L'an deux mil onze et douze septembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël ABBEY.

**Etaient présents :**

MM Antoine, Chanson, Mme Rougetet, MM Bredillet, Dion, Mme Thiebaut, MM Couturier, Chaume, Brunie, Malou, Brancourt, Collé, Flacelière, Boillin, Maureille Mmes Precheur, Bataille, Tessier, Chevailler MM Abbey, Camp, Gognat, Mme Echaroux, MM Picci, Pecou, Deloge, Lapierre, Petitjean, Bon, Mmes Lenoble, Duvois, Roche, MM. Charlet, Lorenzon, Prost

**Etaient représentés :** Mme Hennequin donne pouvoir à M Malou, M Delfour donne pouvoir à Mme Chevailler, M Tognacci donne pouvoir à M Abbey, Mme Marsan donne procuration à M Pecou

**Etait excusée :** Mme Marcade

**Assistaient :** Mrs Mathiron, Dornier, Prost, Mmes Delvecchio, Demolombe, Giraud, Letouzey,

Le Président M. Joël ABBEY fait part de 3 nouveaux interlocuteurs : M. VERNEY, Adjudant de gendarmerie (qui n'a pu être présent) ; M. MATHIRON, Receveur communautaire et Mme DELVECCHIO, Agent de développement Pays secteur Habitat.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé

L'assemblée autorise le Président à rajouter à l'ordre du jour un point sur la signalisation touristique.

**I - PAYS**

Le Budget Prévisionnel 2012, ainsi que les modifications des fiches actions ont été validées en COP et par le CLEP, des copies sont jointes en Annexe.

**Budget Prévisionnel 2012:**

Le Budget Prévisionnel 2012 s'élève à 277 787 € avec le poste animateur territorial.

La répartition se fait au prorata de la population.

Le résiduel imputable aux Communautés de Communes du Pays, après déduction des financements, s'élève à 54 433 € dont 7 557 € à charge pour la Communauté de Communes de Pontailier sur Saône.

Il est demandé l'autorisation de valider ce budget prévisionnel 2012 et la ventilation afférente.

Cyril DORNIER précise que le coût, bien qu'englobant le fonctionnement, la mise en place de la navette TAD, le nouvel animateur économique, le multi accueil et la jeunesse, de 1.80 € par personne, est inférieur aux précédentes années.

**Délibération**

Le Conseil Communautaire délibère de façon favorable

- à la validation budgétaire prévisionnel 2012
- autorise le Président à signer tout document relatif aux dossiers et à solliciter les financements et participations financières de chaque co-contractant aux projets transversaux du Pays Plaine de Saône Vingeanne

## **Renégociations**

Le montant global de l'enveloppe, soit 3 054 390 € de crédit territoriaux, reste inchangé. Les répartitions des subventions accordées par l'Etat et le Conseil Général ont été affinées en fonction des avancées de chaque projet et de nouvelles fiches actions **2b, 6, 8b, 10b, 11b et 11c**, qui pour notre périmètre sont.

- PIG
- Animateur territorial à vocation économique
- Navette mobilité
- Signalétique véloroute
- Programmation annuelle petite enfance

Le Président demande l'autorisation pour signer l'avenant au Contrat de Pays et pour signer tout document relatif à ce projet.

## **Délibération**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- adopte la proposition de renégociation du Contrat de Pays
- autorise son Président à signer l'avenant au Contrat
- autorise son Président à signer tout document relatif à ce projet

## **Volet Ingénierie**

Les postes d'animations Généraliste, Tourisme, Habitat, Vie Culturelle Sportive et Associative sont maintenus. Le poste d'Animateur territorial à vocation économique à été créé.

M. PROST est au service des Mairies et Artisans. Il a déjà rencontré les Conseillers Généraux des 6 cantons, les Maires des bourgs centres. Les demandes reçues émanent plus d'entreprises en défensive, ayant des problèmes à traiter. Fontaine Française à un projet de développement de zone, Auxonne a un projet de zone mixte. Les aciéries du Val de Saône ont un projet de 1 000 000 € de dépollution, Saint Jean de Losnes a un projet d'atelier fluvial.

## **AXE TOURISTIQUE**

### **Signalisation touristique véloroute :**

Suite au schéma de signalisation des véloroutes réalisé avec les 4 Communautés de Communes du Pays (pour mémoire : représentant de la CC de Pontailler sur Saône, M. Daniel MAUREILLE), une entreprise a été retenue pour la réalisation et la mise en place du mobilier qui se compose :

- d'une signalétique directionnelle indiquant les hébergements à la nuitée, restaurants, sites à visiter situés à proximité des véloroutes
- de Points Relais Informations Service situés sur les aires d'arrêt
- de panneaux d'interprétation.

Le mobilier sera implanté sur les 3 véloroutes du Pays et sur les routes, pour le jalonnement en concertation avec le Conseil Général.

L'Entreprise Visuel3D a été retenue après appel d'offres. Avec un budget 77 527, 50 € HT

Cette action fait l'objet d'une demande de financement. La part d'autofinancement restant à répartir entre les 4 Communautés de Communes du territoire est de 24, 11 % du cout global (soient 18 691,88 €).

Une convention de mandat a été proposée aux autres intercommunalités du Pays, elle précise le coût de participation de chacune.

Ces conventions ayant été envoyées en Août. Il faut s'assurer de leur retour rapide après signature.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention de mandat et d'assurer l'entretien de l'ensemble de ce mobilier urbain.

M. MAUREILLE signale que le panneau de fin de Commune n'a pas été implanté au bon endroit sur la voie verte par le Conseil Général. Il a été mis à hauteur de la halte nautique.

Réponse est faite du Président : il faut demander par écrit au Conseil Général, la modification de l'implantation.

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer la convention de mandat de la signalisation touristique véloroute
- s'engage à assurer l'entretien des équipements subventionnés
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Mobilité :**

#### **Le Transport à la Demande**

Pour que la mobilité ne soit plus un frein en milieu rural, en partenariat avec le Conseil Général de la Côte d'Or, **LISA**, un nouveau moyen de transport est mis en œuvre sur notre territoire et fonctionne déjà depuis 15 jours. Nous pouvons voir le bus sur les lignes avec des passagers dont la demande va croissante.

Ce service accessible à tous, adapté aux personnes à mobilité réduite, sur simple appel permet d'emprunter ce nouveau moyen de transport. Un véhicule de 9 places conduit les habitants, selon des itinéraires prédéfinis desservant les communes identifiées et convergeant vers la gare d'Auxonne-Tillenay et le centre-ville d'Auxonne donnant l'accès aux correspondances vers Dijon, Dole, Besançon.

**LISA**, c'est le nom donné à ce nouveau moyen de déplacement qui peut également vous conduire vers vos loisirs, rendez-vous médicaux, au marché d'Auxonne,...., en complément des réseaux Transco et transports scolaires déjà existants.

Le coût du trajet est de 1, 50 € ou compris dans votre abonnement Transco .

Dès aujourd'hui, on peut faire appel à **LISA** pour ses déplacements en pensant à réserver la veille pour le lendemain, du lundi au vendredi (de 9h à 17h), au 03 80 74 92 89.

Cette ouverture sur les carrefours de communication est mise en œuvre dans le cadre du Pays Plaine de Saône Vingeanne avec le soutien financier de l'Etat et du Conseil Général de Côte d'Or.

Il s'ajoute aux projets déjà menés à ce jour, tel que le covoiturage (site internet [www.covoiturage.pays-saone-vingeanne.fr](http://www.covoiturage.pays-saone-vingeanne.fr)), une plate-forme locative de véhicule pour les ayants droits, le service de renseignements téléphoniques sur les moyens de déplacement mis en œuvre par le Conseil Régional de Bourgogne [www.mobigo-bourgogne.com](http://www.mobigo-bourgogne.com) et téléphone 03 80 11 28 29 .

Il est notifié que la diffusion des flyers en boîte aux lettres est passée inaperçu pour la plupart de la population., Les flyers ont été assimilés à de la publicité.

Une journée nationale de la Mobilité sera organisée en Octobre.

M. ABBEY souligne qu'une journée sera organisée de façon plus importante sur Auxonne, car nous sommes des leaders sur ce type de projets. La personnes en charge de la sécurité routière sera invitée lors des manifestations.

## **AXE HABITAT**

### **Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat - PIG :**

Mme Stéphanie DELVECCHIO, présentée en début de séance est l'interlocutrice pour tout projet de développement de l'habitat. Elle a fait parvenir dernièrement un courrier de présentation du programme à toutes les communes du canton et se tient à leur disposition pour analyser le besoin de chacune des communes.

## **II - SCHEMA DEPARTEMENTAL d'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Une aire de grand passage de 150 places doit être réalisée sur le territoire des Communautés de Communes du Val de Vingeanne, du Mirebellois, du canton de Pontailier sur Saône, d'Auxonne Val de Saône et des Rives de Saône. Cet équipement est envisagé sur le terrain de Saint-Seine-en-Bâche. Il pourra être financé en partie avec une aide DETR et du FEDER, le reste à charge sera à répartir entre les Communautés de Communes concernées par le biais d'une commission syndicale de gestion des biens indivis, après prise de compétence afférente par les Communautés de Communes.

Nous avons pris contact avec la DDT pour avoir les détails de mise en œuvre. Ceux-ci ne sont pas fixés à ce jour. Une réunion sera prochainement organisée avec les Communautés de Communes et Mme Préfète pour définir plus précisément le projet, son périmètre et les implications. Une délibération semble de ce fait, prématurée.

M BRANCOURT demande si, à la suite de la création de cet espace dédié, les communes auront possibilité de refuser l'implantation des caravanes. Le Président répond que « oui ». Cependant si le terrain est privé et que les gens du voyage ont pour habitude de s'y arrêter, cela risque d'être plus difficile. De plus cette implantation non régulée pose divers problèmes : pour le recouvrement des taxes, les diverses dégradations engendrées, les éliminations des poubelles et divers détritrus laissés.

## **III - ENFANCE/JEUNESSE**

### **A. ACCUEIL DU MERCREDI**

Les membres du bureau ont pu visiter, mardi 06 septembre, les locaux de Vonges qui accueilleront à compter du 14 septembre, l'accueil du mercredi.

La surface totale disponible est conséquente 100 m<sup>2</sup>, composée de 4 pièces et d'une cour attenante, complètement adaptée à l'activité.

La restauration des enfants se fera dans la salle de l'Espace de Loisirs et Rencontres de 95 m<sup>2</sup>; les repas seront préparés dans l'office de réchauffage attenant de 18 m<sup>2</sup>.

La salle d'activité de la maternelle pourra même être utilisée. La commune met à disposition ce qu'il y a dans les locaux, c'est à dire le mobilier : tables, chaises, armoires, jeux, matériel pédagogique, office de réchauffage.

La Communauté de Commune disposera d'un espace réservé pour son propre matériel.

#### *Fonctionnement :*

Sur une année, l'ALSH fonctionnera 36 jours de 8h15 à 18h dès le 14 Septembre.

Notre potentiel d'accueil est de 20 enfants de 3 à 11 ans. A ce jour, nous avons déjà 11 inscriptions sans avoir fait de publicité. 2 animateurs et 1 agent d'entretien assureront le bon fonctionnement du service.

Si la demande est importante, nous pourrions augmenter le nombre d'enfants jusqu'à 30, moyennant embauche, en 2012.

Il est rappelé que la petite enfance est mieux aidée en terme de subvention que l'enfance.

### **Emplois :**

Ce nouveau service est créateur d'emploi sur notre territoire.

Mme Elisabeth POISSON en assurera la Direction. Nous serons donc amenés à lui augmenter son temps de travail puisqu'elle assurera cette fonction en plus des différentes fonctions qu'elle tient déjà dans le cadre des activités ALSH. Les mercredis qu'elle effectuait auparavant à la MEPN, seront assurés par Mme. Corine DRUOTON, que nous employons déjà en tant qu'animatrice sur le centre de loisirs, soit 7 mercredis pour 68h ou 17h par mois en 2011 et nous annualiserons son temps de travail en 2012 sur les conseils du Centre de Gestion.

Le Président demande donc l'autorisation d'établir les contrats avec les modifications nécessaires

#### **pour Elisabeth POISSON :**

Nous augmentons son temps de travail  
Au poste d'animatrice  
A partir du 1<sup>er</sup> Octobre  
de 3 heures par semaine soit passage de 28 à 31h mensuel  
A l'indice IM 339

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir et à signer le contrat  
Au poste d'animatrice  
A partir du 1<sup>er</sup> Octobre  
de 3 heures par semaine soit passage de 28 à 31h mensuel  
A l'indice IM 339
- autorise le Président à signer tout document

#### **pour Corine DRUOTON**

Il est proposé la création d'un poste  
D'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe Echelon 1  
De Septembre à Décembre 2011 soit 68h à répartir sur 4 mois soit 17h par mois  
Rémunéré à l'IM 295

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir et à signer le contrat  
D'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe Echelon 1  
De Septembre à Décembre 2011 soit 68h à répartir sur 4 mois soit 17h par mois  
Rémunéré à l'IM 295
- autorise le Président à signer tout document

Nous créons un poste d'animateur, pour lequel nous avons retenu M. ARVEUX qui a une expérience de plus de 10 ans dans l'encadrement d'enfants. Il effectuera 10h d'encadrement et 1h de préparation sur 34 semaines. Il est demandé l'autorisation

- d'établir le contrat d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe Echelon 1
- annualisé 32h par mois de septembre 2011 à août 2012
- rémunéré à l'indice IM 295

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir et à signer le contrat  
D'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe Echelon 1

Annualisé 32h par mois de septembre 2011 à août 2012

Rémunéré à l'indice IM 295

- autorise le Président à signer tout document

Le temps de travail de Mélanie JUGET, employée par la commune de Vonges pour le service restauration et l'entretien, et qui nous sera mise à disposition, sera refacturé à la Communauté de Communes.

#### BAFA :

Si nous voulons bénéficier du maximum d'aides, notre personnel doit avoir un diplôme d'encadrement. Mélanie JUGET et M. ARVEUX préparent le BAFA, comme nous subventionnons cette démarche, le Président demande l'autorisation de prise en charge d'une part de leur BAFA, soit 300 € chacun .

#### ***Délibération :***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention de 300 euros chacun, à Melle JUGET et M ARVEUX comme suit :
  - Versement de la moitié de la subvention après inscription au BAFA
  - Versement du solde après réalisation des 6 semaines de travail obligatoires au sein de l'ALSH de Pontailier sur Saône
- Autorise le Président à signer la convention avec les personnes concernées

#### Finances :

L'ensemble de l'activité de l'Accueil du Mercredi, avait été budgétisé pour 2011, il est rappelé que la location de la salle est gratuite.

La PMI est venue contrôler les locaux et installations, et a accepté l'ensemble afin de valider le démarrage de l'activité.

Les tarifs appliqués, pour cet accueil du mercredi, restent identiques à ceux fixés dans notre règlement ALSH.

Il est rappelé que l'accueil ne se fait pas en hiver à Heuilley sur Saône.

Véronique GIRAUD rappelle que les horaires d'ouvertures, jusqu'au 30 septembre, de la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature sont de 15h à 18h. La fréquentation est en augmentation pour ce qui est des demandes de groupes. Les visiteurs sont essentiellement des plaisanciers, pas forcément venus à vélo par les voies vertes ou bleues. Par mauvais temps, on accueille également des personnes âgées avec leurs petits enfants.

## **B. MULTI ACCUEIL**

#### Fonctionnement :

Nous avons demandé un agrément afin d'augmenter à 20 enfants le potentiel d'accueil du Multi Accueil.

En ayant une plage horaire de 11h pour ces 20 enfants, ceci représente 6 Equivalents Temps Plein et à une augmentation de 58h du temps de travail.

Pour ce faire, nous pouvons envisager d'embaucher deux personnes à 29h.

Le choix se fera en fonction des disponibilités et compétences.

De ce fait, le Président demande l'autorisation de créer

Deux nouveaux postes d'Animateur Petite Enfance

A partir d'Octobre 2011

En contrat de 6 mois

A l'indice IM300

Pour un volume horaire global de 58h de travail, que nous répartirons en fonction des besoins et possibilités.

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir et signer les contrats pour
  - Deux nouveaux postes d'Animateur Petite Enfance
    - Un d'Auxiliaire Puéricultrice
    - Un de CAP Petite Enfance
  - A partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2011
  - En contrat de 6 mois
  - A l'indice
    - IM 300 pour l'Auxiliaire Puéricultrice
    - IM 296 pour le CAP Petite Enfance
  - Pour un volume horaire global de 29h chacun
- autorise le Président à signer tout document

Le contrat d'Agent de Service de Christine BARBIER arrivera à échéance en novembre. Les contrats aidés peuvent être demandés sur une période de 24 mois, nous avons fait 3 contrats de 18 mois.

Il est proposé de renouveler le contrat aidé pour 6 mois

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011

A raison de 35 heures hebdomadaires

Taux horaire de 9.18 euros bruts

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à

- renouveler le contrat aidé pour 6 mois
  - à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011
  - à raison de 35 heures hebdomadaires
  - taux horaire de 9.18 euros bruts
- signer tout document

### **Finances :**

Le fait de modifier la capacité d'accueil n'augmentera pas la charge de la participation de la Communauté de Communes puisque l'accroissement en lui-même s'équilibre financièrement en charges et recettes. Rappelons néanmoins, comme nous l'avons vu lors du vote du budget 2011, que ce service est globalement déficitaire.

Cette capacité d'accueil supplémentaire devrait permettre de toucher 25 à 30 enfants et familles, soit un global de 100 enfants pour cette structure Multi Accueil. L'application de cette augmentation est soumise à l'agrément du médecin de la PMI qui passera le Mercredi 21 Septembre dans les locaux.

### **Activité Danse**

Nous avons prévu de proposer une activité danse, mais devons faire face à un impondérable lié au désistement de dernière minute du professeur. Nous recherchons un mode de remplacement afin d'assurer cette prestation, plusieurs pistes sont étudiées : recrutement, associations.

Le remplaçant n'est pas trouvé à ce jour, mais il est demandé pendant l'autorisation de créer un poste d'animateur spécialisé d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon

A l'indice majoré IM 306

Pour un volume horaire annuel de 126h soit 12.6h/mois

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à établir
- à signer le contrat
- d'Animateur Spécialisé d'Enseignement Artistique 1<sup>er</sup> échelon
- à l'indice majoré IM 306
- pour un volume horaire annuel de 126h soit 13h/mois
- autorise le Président à signer tout document

### **Planning des Activités 2011 – 2012 :**

Le planning de l'ensemble des activités Enfance – Jeunesse, rentrée scolaire 2011 – 2012, est joint en annexe. La principale nouveauté est l'accueil du Mercredi précédemment évoqué.

### **IV - Maison des Services :**

Nous avons des demandes de location de la salle de réunion de la Maison des Services, émanant de la MSA pour lequel nous n'avons pas de convention, de la CFDT, ainsi que d'un organisme de formation linguistique INLINGUA. En 2005, nous avons pris une délibération pour un organisme particulier IMCO, avec un tarif de location de la salle de 30 € pour une semaine prenant en compte les frais de fonctionnement des locaux.

Il est proposé de définir un tarif général de location d'un montant de 50 €.

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- valide la tarification de location de la salle de réunion de la Maison des Services de 50 € par semaine

### **V - Ligne de trésorerie :**

Notre contrat souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour notre ligne de trésorerie de 600 000 € arrive à échéance fin Octobre. Même si nous n'avons plus d'investissements lourds en prévision, afin de garder une souplesse dans nos finances et règlements, il faut maintenir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €.

L'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie de 150 000€ sur 1 an est du cours du T4M + 1.00% avec des frais de dossier de 0.10%. Il est demandé l'autorisation de valider cette offre.

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à contracter l'emprunt de 150 000 € avec un taux de T4M + 1.00 % sur 1 an et frais de dossier à 0.1 %

### **VI - Indemnité du nouveau receveur**

Jusqu'à présent une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière, conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 (fixant les conditions d'attribution pouvant être alloués aux comptables du Trésor) , était versée à Mme STUTZINGER. Il convient suite au changement de comptable du trésor qu'une nouvelle délibération soit adoptée :

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- autorise le versement des crédits prévus au budget à M. MATHIRON, nouveau receveur

## **VII - Communication :**

### Journal Communautaire :

Nous finalisons le journal communautaire qui sera à distribuer courant septembre dans les boîtes aux lettres.

Ce journal fait état de nos réalisations passées et à venir, des actions en cours et derniers services mis en place à la Maison des Services, la Mobilité, l'Enfance Jeunesse, la collecte des Ordures Ménagères et la nouvelle déchetterie qui sera inaugurée le 23 septembre et ouverte au public le 26 septembre.

### Echo des Communes :

L'Echo des Communes est un fascicule gratuit pour les collectivités, qui sera vendu en kiosque, mais également un site internet accessible à tous. Des enveloppes explicatives, vous ont été envoyées, afin de faciliter le remplissage des données de chaque commune.

Cirey, Etevaux, Saint Sauveur, Tellecey, Vielverge ont rempli leurs informations en se connectant au site, pour les communes restantes, elles doivent le faire rapidement pour ne pas retarder l'édition du guide.

Les courriers peuvent avoir été mis de côté ou pris pour de la publicité. Afin de pouvoir renseigner rapidement, la Directrice Générale des Services se charge de récupérer les codes d'accès et mots de passes de chaque commune et de les leur renvoyer.

### Journal Pays :

Un journal du Pays sera édité dans environ un mois et distribué dans les 16 000 boîtes aux lettres des habitants du Pays. Chaque canton aura un volet de 5 à 6 pages dédiées.

Nous avons pu bénéficier d'un article dans Bourgogne Magasine du 15 Août au 15 Octobre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Ordures Ménagères :

M MAUREILLE souhaite que la liste des impayés lui soit fournie pour qu'il puisse agir.

### Parcours Nature Patrimoine :

Un parcours Nature Patrimoine est organisé les 17-18 septembre 2011, sur la voie bleue, avec collation offerte vers la passerelle « 2 » de Maxilly sur Saône à côté du Tremblant.

### Intervention du Receveur

M MATHIRON précise qu'il vient d'arriver en poste, à la trésorerie de Pontailler sur Saône, depuis une semaine, mais a une expérience de 10 ans au sein du DGFIP. Il souhaite rencontrer l'ensemble des interlocuteurs de chaque commune et se tient à leur disposition pour toute question d'ordre budgétaire où autre.

La séance est levée.